

AFFAIRE N° 13. - Diverses opérations complémentaires à rattacher au budget supplémentaire de 1972.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les opérations ci-après :

- 1° - l'inscription en recettes au Chapitre 925 - Article 1380 : amortissement des subventions d'équipement d'une somme de 3 700 000 Frs en contrepartie d'une dépense d'égale somme prévue au Chapitre 970 - Article 6810.
- 2° - la prise en compte en recettes au Chapitre 943 - Article 7373 : participation des Fonds d'Actions Scolaires départementaux d'une somme de 201 000 Frs pour abonnement scolaire - la dépense ayant déjà été prévue à l'Article 663.
- 3° - la prise en compte en recettes au Chapitre 955 - Article 73394 d'une somme de 100 000 Frs, représentant le remboursement d'une subvention faisant double emploi, par l'Association Educative de la Liberté Surveillée pour le Tribunal pour enfants et l'inscription d'une somme égale en dépenses à l'article 657.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jenis, le 6 mai 1972
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: B. Brassat
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Serzyn